

Publié le 7 janvier 2022

SGI France et la FedEpl soutiennent l'appel conjoint de la CES et de SGI Europe pour replacer les services publics au cœur des enjeux européens

Les services publics sont plus que jamais des acteurs indispensables au service du dynamisme et de la réussite de la construction européenne. Dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) qui s'ouvre pour six mois, SGI France, section française de SGI Europe, a formulé dès novembre 2021 une série de propositions en ce sens.



Ces propositions, remises à **Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes**, s'articulent autour de **trois axes : les affaires sociales, l'investissement dans les services publics, et les nouvelles transitions sociales, écologiques et numériques**.

SGI France, ainsi que la **Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)**, souhaitent ainsi contribuer à la pleine réussite de la PFUE 2022, en soulignant les atouts des activités de services publics essentielles au développement économique et social de l'Union européenne. En tant que représentant français des employeurs au service de l'intérêt général et du public, SGI France entend ainsi accompagner et soutenir les initiatives des pouvoirs publics dans le cadre de cette présidence tournante.

Propositions de SGI France dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022

1. **Faire avancer les priorités sociales au cœur de la PFUE**, via le renforcement de la formation et des compétences, la promotion de l'emploi des jeunes et la consolidation du modèle social européen
2. **Stimuler les investissements dans les services publics**, via un changement de paradigme sur la priorité donnée à ces activités sur le long terme, la promotion d'investissements dédiés aux services publics dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la

résilience mise en place au niveau européen, ainsi que les exigences liées à la reconstruction d'une Europe post-crise sanitaire

3. **Promouvoir les nouvelles transitions sociales, écologiques et numériques**, qui comprennent la déclinaison opérationnelle du Pacte Vert pour l'Europe, la mise en œuvre du plan d'action européen en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les enjeux de la transition numérique et de l'innovation.

La tribune conjointe signée par Laurent Berger, Président de la Confédération européenne des syndicats (CES) et Secrétaire général de la CFDT, et par Pascal Bolo, Président de SGI Europe et de sa section française SGI France, publiée ce jeudi 6 janvier dans Ouest-France traduit le **consensus historique porté sur le sujet par des organisations syndicales représentatives respectivement des salariés et des employeurs**. Cette convergence de vues constitue un élément déterminant afin de mieux prendre en compte les services publics au niveau européen, par une reconnaissance institutionnelle accrue et des investissements ambitieux sur le long terme.

- [Point de vue - Replacer les services publics au cœur des enjeux européens de demain / ouest-france.fr](#)

Contact presse :

- **Violaine Hacke** - Attachée de presse 06 28 47 53 55 - violainehacke@gmail.com
- **Benjamin Gallèpe** - 01 53 32 22 14 - 06 42 11 00 75 - b.gallepe@lesepl.fr

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre

d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr

Par Benjamin GALLEPE